

**Lettre envoyée au Collège des Bourgmestre et Échevins ainsi qu'au service « Cimetières » de la commune de Saint-Léger en accompagnement d'un acte de dernière volonté**

Mesdames et Messieurs membres du conseil communal,

J'ai pris connaissance dernièrement de l'impact des pratiques funéraires que sont l'inhumation et l'incinération ; pollution de la nature (sols, eau et air) et consommation importante de ressources.

Cela m'a profondément choqué, car j'aspire à ce que mon passage sur Terre apporte enrichissement de la Nature et de l'Humanité plutôt que destruction.

Dans le même temps, j'ai appris qu'une autre pratique pourrait être l'envisagée : l'Humusation. Il s'agit d'une pratique qui s'inspire du processus naturel de décomposition des corps et qui permet, dans des conditions définies et surveillées d'obtenir « la Métamorphose, en 12 mois, du corps des défunts en humus sain et fertile ».

Cela m'enthousiasme d'imaginer que le retour à la Terre de mon corps puisse se faire en accord avec mes valeurs de responsabilité, de respect, de gratitude et de don.

Cette pratique n'est cependant pas actuellement autorisée. La Fondation d'utilité publique belge « Métamorphose » œuvre à sa légalisation à travers des activités d'information (site [www.humusation.org](http://www.humusation.org), publication d'un livre, des conférences, etc.), de mobilisation (pétition et acte de dernière volonté) et de négociation avec la Wallonie.

Souhaitant pouvoir choisir la pratique funéraire qui me convient, je vous sollicite à travers le présent acte de dernière volonté afin de vous demander de prendre les mesures nécessaires en votre pouvoir pour que l'humusation soit légalisée. Entre autres actes, la Fondation « Métamorphose » indique que vous pouvez faire suivre ma demande aux députés régionaux pour que la législation soit adaptée.

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à ma requête ainsi que des suites que vous lui donnerez.

Cordialement,

Mme XXXX.....